

Calcul de la contribution à partir de 2021 au titre de l'année 2020

Nombre de bénéficiaires à employer
(6 % de l'effectif d'assujettissement)

–

Nombre de bénéficiaires employés

=

Nombre de bénéficiaires manquants

X

Barème par taille d'entreprise
exprimé en smic horaire brut

=

CONTRIBUTION BRUTE
(avant déductions)

–

Déduction ECAP

–

Contrats conclus
auprès des EA - ESAT - TIH - EPS
(entreprise de portage salarial si salarié porté est BOETH)

–

Dépenses déductibles

=

CONTRIBUTION NETTE
(après déductions)

–

Application des mesures transitoires

=

CONTRIBUTION NETTE
(après écrêtement)